



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

2019- AVIS AUX NAVIGATEURS N° 17

RÉGION MAISONNEUVE

SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

**Augmentation du débit – Section Montréal – lac Ontario (annulé 2019-10-09)**

Afin de minimiser l'impact des inondations dans les environs du lac Ontario, les navigateurs sont avisés que le Conseil international du lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent a ordonné que le débit provenant du lac Ontario à travers le fleuve Saint-Laurent soit augmenté en étapes. Le débit à la barrière Moses-Saunders sera augmenté de 9 100 à 9 400 mètres cubes par seconde (m<sup>3</sup>/s) aujourd'hui; cependant le Conseil pourra augmenter les débits jusqu'à 10 200 au cours de la prochaine semaine. La CGVMSL et le SLSDC prévoient de continuer leurs opérations à ces débits. En conséquence, les courants, dont la configuration pourrait être altérée, seront beaucoup plus forts dans le chenal. Les navigateurs sont priés de prendre ces faits en considération pendant leur transit de la section Montréal-lac Ontario.

En vigueur immédiatement, les navigateurs doivent noter qu'aucune rencontre ou dépassement ne sera permis dans les endroits critiques ci-dessous en raison de débits élevés:

- «American Narrows», entre «Sunken Rock Shoal» (feu américain 189) et «Point Vivian»
- «Brockville Narrows» entre «Skelton Island» et «Needles Eye Island»
- Canal Wiley Dondero, entre le Point d'appel no. 9 (bouée 56) et les cellules d'amarrage en aval de Copeland Cut

Les navigateurs devront régler leur vitesse en conséquence.

Les navigateurs devront faire preuve de prudence lorsqu'ils naviguent dans les zones de courants élevés y compris, sans s'y limiter, l'île Galop, l'île Toussaint, l'île Ogden, Copeland Cut et le chenal Sud Cornwall (Polly's Gut).

Nous rappelons aux navigateurs qu'il n'y aura aucune tolérance pour les navires ayant un tirant d'eau excédant le tirant d'eau maximum permis décrit dans l'avis de la voie maritime n°9.

**Les navigateurs sont demandés d'opérer à la vitesse la plus lente et sécuritaire possible afin de minimiser leur vague dans la mesure du possible, en particulier lorsqu'ils passent près du rivage.** Les restrictions de vitesses décrites dans les avis aux navigateurs – Montréal-lac Ontario n°13, 14 et 15 restent en vigueur.

Nous ferons tous les efforts pour fournir les informations sur les débits dans les messages radio spéciaux une fois qu'ils sont rendus à 9 900 m<sup>3</sup>/s. Ces messages seront affichés sur notre site internet Great Lakes-Seaway.

Les navigateurs sont invités à fournir des commentaires aux centres de contrôle par rapport aux conditions de navigations rencontrées en raison des débits d'eau élevés.

Le 3 juin 2019

---

**The St. Lawrence Seaway Management Corporation**  
**Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

**Région Maisonneuve**  
151, rue de l'Écluse  
St-Lambert, Québec  
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

**Niagara Region**  
508 Glendale Avenue  
P.O. Box 370  
St-Catharines, Ontario  
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721